

## La religion dans les *Pensées* de Montesquieu

---

Le grand nombre de remarques sur la religion dans les *Pensées* n'est pas surprenant étant donné son importance dans les *Lettres persanes*, les *Considérations sur les [...] Romains* et *L'Esprit des lois*. Montesquieu s'intéresse aux religions de l'Antiquité : à la Bible et à l'histoire juive, au paganisme grec et romain ; à l'origine du christianisme et à ses rapports avec l'idolâtrie païenne ; à la puissance et à l'influence de l'Église ; au monachisme, aux divers ordres religieux, et toujours et surtout aux jésuites. Nombreuses sont les remarques sur les rapports de la religion avec la politique et son influence sur les princes. On trouve aussi des réflexions sur le dogme, la nature de Dieu, le libre arbitre et les lois religieuses. Il y a des critiques sur les théologiens, sur les disputes religieuses et sur l'intolérance. La plupart des thèmes religieux correspondent aux sujets traités dans les œuvres principales et leur distribution chronologique reflète leur importance relative dans les œuvres : les références à la Bible et à l'histoire juive sont plus fréquentes au début du recueil, et Carole Dornier a observé le même phénomène dans le *Spicilege*<sup>1</sup> ; les remarques sur le paganisme et l'établissement du christianisme, au milieu ; et les réflexions sur le rôle politique et social de la religion sont plus importantes à l'époque de la rédaction de *L'Esprit des lois*. Les sujets particuliers aux *Pensées* sont les arguments matérialistes et les expressions de religion personnelle. Les remarques sur la religion font souvent partie de groupes sur des thèmes plus généraux, comme la prospérité de l'État (n<sup>os</sup> 177-188), la force défensive (n<sup>os</sup> 557-562) et les motifs de la soumission à l'autorité (n<sup>os</sup> 847-848).

1. Voir p. 31 de ce volume.

De nombreux fragments cherchent à expliquer les miracles, les événements attribués à l'intervention divine et l'origine des croyances par des causes naturelles. Cet effort s'accorde avec le compte rendu des arguments matérialistes. Montesquieu s'intéresse également à l'évolution des religions (n° 715). Un des premiers fragments indique qu'il voudrait faire un traité sur les maladies des religions (n° 89).

Les références aux Écritures dans les *Pensées* et dans le *Spicilège* montrent la familiarité de Montesquieu avec l'Ancien et le Nouveau Testament et l'intérêt qu'il portait à leur interprétation. Comme tant d'autres après Spinoza, Montesquieu considérait la Bible comme un écrit humain et non un texte révélé. Mais il respectait l'Ancien Testament comme un récit fondé sur l'histoire et exprime son approbation pour sa morale et pour certaines lois. Il rassemble des informations qui peuvent démontrer la vérité historique et expliquer les miracles bibliques par des causes naturelles. Dans une remarque sur le fond historique de l'Ancien Testament, Montesquieu affirme: «Ce qui (me semble) rend l'Écriture sainte vénérable, c'est la vérité de la peinture. La vie et les mœurs des Patriarches sont vraies: parce que, encore aujourd'hui, les Arabes et les peuples des pays des Patriarches ont vécu comme cela. C'est un grand préjugé pour la vérité de tout le livre» (n° 1338). Cette remarque est juxtaposée avec une autre sur l'Arioste et Ovide, qui peut suggérer comment les divers récits bibliques ont été rassemblés: «L'Arioste ramassa les contes de chevalerie de son temps et en fit un tout, comme Ovide ramassa les fables et en fit un tout» (n° 1337). Certains récits qui nous semblent faux aujourd'hui ont pu être vrais à l'époque parce que les conditions ont changé: les espèces animales et la configuration de la terre ne sont plus les mêmes. Le Jourdain, par exemple, qui n'est qu'un ruisseau aujourd'hui, pouvait être un fleuve plus important à l'époque de l'Exode (n° 102). Il cite l'hypothèse de Réaumur qu'il y a eu des reconfigurations importantes de la terre et de la mer, qui rendent probable le Déluge, ou une catastrophe encore plus grande (n° 1481). Montesquieu lisait les commentaires de dom Calmet et retient de celui-ci l'information que certaines menaces mosaïques dans le Deutéronome (XXVIII, 68) se sont en fait réalisées (n° 1564).

Certains événements attribués par l'Écriture à la Providence peuvent être justifiés par des raisons politiques. Montesquieu note chez Prideaux que Cyrus envoya les Juifs à Jérusalem parce qu'il voulait affaiblir Babylone, ville nouvellement conquise; mais dans le II<sup>e</sup> livre des Chroniques (XXXVI, 22-23) ce fait est attribué explicitement à l'intervention divine. Il examine le rôle de l'enthousiasme comme une cause naturelle des victoires des Juifs dans les batailles: «Les Juifs, par leur seul enthousiasme se défen-

dirent mieux contre les Romains, que tous les autres peuples qui furent engloutis dans cet empire» (n° 558). L'enthousiasme explique aussi les victoires des Juifs contre les Syriens (n° 560). D'autres miracles sont considérés comme manifestement faux et comme l'effet de l'orgueil humain qui nous fait penser que Dieu renverserait pour nous toute la nature. Le miracle par lequel Dieu fit arrêter le soleil pour Josué (Josué, X, 12-13) appartient à ce genre. Selon Calmet, ce miracle avait suscité beaucoup de controverses et fut le plus souvent cité par ceux qui voulaient nier l'autorité des miracles<sup>2</sup>. Certains ont interprété le texte dans un sens métaphorique, mais Calmet insiste sur le fait qu'il faut le lire dans son sens littéral et historique. Montesquieu est d'accord avec lui pour démontrer que si le soleil s'était en fait arrêté, le monde entier aurait été annihilé. Il est absurde, déclare Montesquieu, de supposer que Dieu intervienne en faveur d'une nation plutôt que d'une autre (n° 22).

Pour montrer l'origine humaine des cérémonies et des croyances juives, il s'efforce de les placer dans le contexte d'autres religions anciennes. Ainsi, la coutume de ne pas prononcer le nom de Dieu se retrouve chez les Romains qui voulaient que le nom de Rome soit inconnu, et chez les Arabes et les Athéniens qui avaient une divinité mystérieuse (n° 869). Les auteurs des Écritures ont beaucoup de ressemblance avec ceux qui les ont influencés. Contre Calmet, il défend l'existence de Sanchoniathon, précurseur de Moïse (n° 78).

Le récit de la Genèse et la chronologie biblique sont vivement attaqués dans les *Pensées*. Montesquieu trouve le récit de la création absurde à la lumière de l'histoire et de la science moderne et cherche, avec d'autres penseurs de son temps, les événements catastrophiques qui ont pu donner lieu à une telle conception. Présentant des arguments contre Lucrèce et contre la tradition biblique, il prône la notion de l'éternité du monde (nos 12, 67, 206, 208, 691, 1174). Il remarque que la chronologie de la Septante est différente de celle de la Vulgate, parce que dans les premiers temps on croyait que le monde ne devait durer que six mille ans et on cherchait à reculer sa fin (n° 41). Pour suggérer comment les mythes d'un premier homme et du commencement du monde ont pu se développer, il raconte sous la forme d'une parabole charmante l'histoire d'une société qui s'est épanouie sur une île déserte (n° 209). Montesquieu s'applique toujours à signaler les rapports entre la religion et les autres institutions. Dans le cas de l'Ancien Testament, il note que les bénédictions de Dieu

2. «Dissertation sur le commandement que Josue fit au Soleil & à la Lune de s'arrêter», dans *Josué*, IV, p. vij-xxj.

aux Israélites étaient conformes à leur mode de vie. L'augmentation de la famille était un bénéfice dans la vie pastorale et pour un peuple choisi qui devait se tenir séparé de tous les autres.

Le paganisme est un laboratoire où Montesquieu examine le mécanisme du phénomène religieux : l'origine psychologique ou physique des croyances et des cérémonies, et les rapports de la religion avec la morale. Pour expliquer les sources du paganisme, Montesquieu suggère qu'il est le résultat naturel de la tendance des gens à attacher des idées de supériorité à quelque objet ou être humain (n° 417). L'orgueil porte les hommes à exagérer les victoires de leurs princes et à les comparer aux dieux (n° 37).

Dans un groupe de fragments intitulé « Réflexions sur les premières histoires » (n°s 1601-1608) et ensuite dans une lettre inédite d'Usbek (ajout des éditeurs numéroté 2253), il développe une théorie de l'origine des fables qui a beaucoup de points communs avec *De l'origine des fables* (1724) de Fontenelle. Les fables qui racontent les exploits des dieux sont les premiers récits du temps de la préhistoire et de l'ignorance. Avec le progrès de la civilisation, les dieux se changent en héros et les hommes succèdent aux héros comme sujets de l'histoire. En considérant la représentation des dieux païens, il essaie d'expliquer les diverses caractéristiques qui leur étaient attribuées. Leurs vices, par exemple, étaient considérés comme des signes de puissance (n°s 133, 868). L'origine des dieux dans les fables est expliquée par la faiblesse des premiers hommes qui admiraient les tueurs de bêtes féroces comme des héros et des dieux (n° 871). Montesquieu suppose toujours la possibilité d'une explication naturelle des événements fabuleux. Les histoires anciennes d'hommes qui tuaient des monstres pouvaient être vraies parce que des bêtes géantes comme les crocodiles existaient encore dans les territoires non peuplés (n° 1336). Dans « Matériaux de dissertations pour l'Académie de Bordeaux, qui ne sont point dignes de paroître », il dit qu'il avait fait une dissertation sur les dieux animaux, qui « ne valoit rien », mais il en retient le rapprochement entre les satyres, le dieu Pan, et les diverses espèces de singes (n° 2245).

Dans la *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion* (1716), Montesquieu avait ridiculisé la foi aux présages et dans les *Romains* il présente les divinations comme une maladie. Dans les *Pensées*, en revanche, il emprunte à Fontenelle une justification et une explication naturelle des prédictions tirées des entrailles des victimes ou du vol des oiseaux. Ces signes indiquaient aux gens allant former des colonies la qualité de l'air et l'abondance de nourriture. Montesquieu ajoute que les hommes tendent à créer des dieux qui leur ressemblent, et les nations guerrières ont dû imaginer des dieux cruels qui, comme les hommes, se plaisaient à verser le

sang (n° 1224). Plusieurs fragments sont des commentaires sur la méthode des mythologistes. Montesquieu critique les excès de ceux qui distinguent tous les dieux et aboutissent à une grande prolifération et de ceux qui cherchent à simplifier et à confondre les divinités (n° 1603). Il critique les systèmes de Fréret et de Ramsay qui ont trop rapproché les différentes religions et philosophies. L'idée que l'on trouve « trois états de l'homme chez tous les peuples : de la félicité et innocence, de la dégradation et corruption après la chute, et de la réparation » est inacceptable parce que la philosophie de l'Antiquité est très mal connue et que nous ne savons presque rien de celle des Égyptiens, des Perses et des Chaldéens (n° 291). Sans vouloir créer de systèmes, il s'intéresse aux coutumes et aux croyances qui se retrouvent chez différents peuples. Les Romains portaient des amulettes et faisaient graver sur leurs anneaux des figures auxquelles ils attribuaient certains pouvoirs : des Grâces pour être aimés, ou la figure de l'empereur pour se protéger des accidents (n° 694). Les vierges dans le temple de Diane marchaient pieds nus sur des charbons brûlants, ce qui amène à conclure que la preuve par le feu était bien ancienne (n° 866). Et les Pédaliens, nation des Indes, ressemblaient aux Quakers en ce qu'ils n'avaient point de prêtres institués (n° 870).

Les païens offrent la preuve que les principes de la morale ne dépendent pas nécessairement de la religion. Leur morale, indépendante de la religion et fondée sur l'humanité et l'amour du bien commun, était supérieure à la morale chrétienne (n° 924).

Les rapports du paganisme et du christianisme et la facilité de l'établissement de celui-ci chez les païens sont très commentés dans les *Pensées*. Un grand nombre de réflexions tâchent d'expliquer la réception de la nouvelle foi par des circonstances historiques et par le climat intellectuel de l'époque. D'un côté ce furent les ressemblances de la religion chrétienne avec l'idolâtrie et avec la philosophie grecque et romaine qui ont facilité son établissement. « Les Stoïciens, note Montesquieu, croyaient que le monde devait périr par le feu. Ainsi les esprits furent préparés à écouter la prophétie de Jésus-Christ que le monde finirait par le feu » (n° 72). Dom Calmet avait écrit dans sa « Dissertation sur la fin du monde, & sur l'état du monde après le dernier jugement »<sup>3</sup> que les philosophes grecs et romains, les stoïciens, Cicéron et Lucrèce avaient su avant Jésus-Christ que le monde finirait par le feu. La principale différence entre les religions favorisa aussi la nouvelle : « Ce fut l'idée de l'unité de Dieu qui a fait rece-

3. *Commentaire*, XXIII, S. Paul I, lviii-lxv, art. I, « Que le monde finira par le feu ».

voir si aisément la religion chrétienne et la mahométane. Quand il y a plusieurs dieux il faut expliquer ce qu'ils sont, mais quand il n'y en a qu'un il suffit de l'affirmer» (n° 877). L'établissement du christianisme fut favorisé aussi par l'affranchissement des esclaves, qui créa une multitude de pauvres (n° 1782). Les chrétiens ont été persécutés à Rome pour des raisons politiques et non pas pour empêcher le progrès de la religion chrétienne, qui ne fut qu'un prétexte (n° 1562). Les païens ont accepté facilement les miracles de l'Écriture parce que les idées des platoniciens et d'autres sectes étaient pleines de miracles. Une autre raison essentielle fut l'affaiblissement du paganisme auquel les chrétiens eux-mêmes ont contribué dans leurs apologies (nos 21, 92). Le fragment le plus étendu sur ce sujet montre d'un côté la décadence du paganisme et de l'autre le caractère insolite de l'acceptation du christianisme (n° 969). Montesquieu fait sur cet événement des réflexions qu'il offre comme arguments dont on aurait pu se servir pour faire une apologie: « Si la religion chrétienne n'est pas divine, elle est absurde et son établissement chez les Romains est inexplicable sans intervention divine. » Les preuves qui suivent sont l'attaque la plus virulente contre les dogmes et l'origine du christianisme qui ait paru sous sa plume. Il est évident, dit-il, que la destruction du paganisme laissa la place à l'établissement de la nouvelle religion, mais celle-ci ne fut pas la conséquence du progrès de la philosophie. Le supplice d'un dieu était une notion révoltante et l'image de la Croix devait être particulièrement inacceptable aux Romains. L'idée d'un dieu crucifié était plus monstrueuse que toutes les opinions extravagantes du paganisme sur les imperfections des dieux. En outre, ce dieu venait d'un peuple que les Romains méprisaient; il était juif et annoncé par des Juifs. Ainsi, malgré le déclin du paganisme et les ressemblances qui ont pu faciliter la réception des dogmes chrétiens par les Romains, Montesquieu considère cette réception comme l'événement le plus extraordinaire de son genre. Il dit ailleurs que, le paganisme ayant été détruit, les gens ont préféré la nouvelle religion à l'absence totale de religion (n° 92). Et il admire la fermeté de la foi chrétienne: « Le Paganisme se fatigua vainement pour la détruire. Supérieure au génie des princes, à la sévérité des magistrats, à la jalousie des prêtres, à la superstition des peuples, elle se rendit dominante » (n° 502).

Un autre sujet important dans les *Pensées*, comme dans *L'Esprit des lois*, sont la nature et les effets des lois religieuses. Montesquieu affirme le principe que, comme pour les lois, il ne faut faire des préceptes religieux que sur des choses importantes. Il faut éviter les lois inutiles et les préceptes trop sévères, comme l'abstinence sexuelle des femmes ou la prohibition du vin faite aux mahométans. Les lois triviales diminuent le respect pour

celles qui sont importantes et nécessaires à la société, car celui qui a violé une loi puérile, ayant perdu l'habitude de la fidélité, trouve plus facile de désobéir aux autres (n<sup>os</sup> 84, 85). Les rapports des lois religieuses avec les lois civiles peuvent s'expliquer par leur origine: « Parce que Dieu s'était réservé un gouvernement immédiat, Moïse ne fit qu'un même code pour ses lois et sa religion. Mahomet, non plus » (n<sup>o</sup> 1764). Les différents législateurs ont des buts souvent opposés ou même contradictoires. Les législateurs juifs ont tout fait pour rendre les citoyens plus croyants, comme Lycurgue pour les rendre plus guerriers, et les Romains plus magnanimes (n<sup>os</sup> 1911, 1248). Parmi les autres religions, l'islam reçoit une attention particulière à cause de son influence sur les mœurs et de ses rapports avec la politique. Comme dans les *Lettres persanes*, le mahométisme est souvent mentionné comme responsable de l'emprisonnement des femmes: « Si le Mahométisme avait soumis la terre, dit Montesquieu, les femmes auraient été partout enfermées » (n<sup>os</sup> 1622, 1630). D'autre part, le pouvoir arbitraire auquel les mahométans sont soumis les porte à croire à une fatalité aveugle et à un destin rigide (n<sup>o</sup> 2157).

Sur les effets de la morale chrétienne, il y a dans les *Pensées* comme dans les *Lettres persanes* des réflexions contradictoires. Celle-ci enseigne l'humilité et la charité, elle aide à empêcher la mort volontaire, elle encourage la fidélité aux serments. Cependant, un chrétien est quelqu'un qui connaît l'histoire de sa secte mais n'en pratique pas les préceptes (n<sup>o</sup> 2096). Quand Montesquieu considère dans les *Pensées* l'effet répressif de la religion chrétienne sur la conduite des princes, il déclare qu'« il est admirable que la religion chrétienne, qui n'est faite que pour nous rendre heureux dans l'autre vie, nous rende heureux encore dans celle-ci » (n<sup>o</sup> 478). Mais quand il compare les effets du paganisme et du christianisme sur le bonheur personnel, il dit le contraire. La religion païenne était douce, en accord avec la nature humaine, favorisait les passions, tandis que « le Mahométisme et le Christianisme, uniquement faits pour l'autre vie, anéantissent toute celle-ci » (n<sup>os</sup> 392, 1606). Dans *L'Esprit des lois*, où il s'agit des effets de la religion sur le régime politique, on retrouve la première affirmation: « Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci » (XXIV, 3). Ce diagnostic favorable est conforme à l'idée, exprimée dans le chapitre précédent, que même s'il était inutile que les sujets aient une religion, il serait utile que les princes en aient une (XXIV, 2).

Parmi les dogmes religieux, celui de l'immortalité intéresse particulièrement Montesquieu par sa motivation et par les diverses images de l'autre vie qui y sont associées. La notion de l'immortalité de l'âme

provient de notre orgueil et du confort que nous donne l'idée que nos ancêtres prennent intérêt à ce qui se passe ici-bas. Même si le dogme de l'immortalité est faux, c'est une erreur à laquelle Montesquieu ne veut pas renoncer (n<sup>os</sup> 57, 1280). Le juriste trouve injuste la façon dont les religions distribuent le salut, parce que la distinction est faite non entre les bons et les méchants mais entre les croyants et les incroyants (n° 422). De plus, l'éternité des peines est difficile à comprendre par la logique, car les damnés ne peuvent pas se corriger (n° 82). La crainte de punition dans l'au-delà ne réprime pas assez le mal, parce que cette punition paraît trop éloignée, et Mahomet a eu raison de donner « deux motifs d'observer la loi, la crainte des peines de cette vie et de celles de l'autre » (n° 468). Un mot d'esprit suggère qu'on a eu tort de mettre l'oisiveté perpétuelle parmi les joies du paradis; on aurait dû la mettre parmi les peines de l'enfer (n° 1085).

La prédestination est un dogme que Montesquieu réfute vivement comme négation de la liberté. Il fait une exégèse détaillée de passages de l'Épître aux Romains pour prouver que saint Paul parle d'une prédestination qui mène infailliblement au salut, mais sans laquelle l'homme peut encore être sauvé. La prédestination de quelques-uns au salut ne signifie pas que les autres soient damnés (n° 1945).

Les *Pensées* reflètent l'intérêt que Montesquieu portait à l'évolution de la religion et à ses rapports avec le climat et les autres institutions, mais ces sujets sont traités avec moins d'étendue que dans les œuvres publiées. Une réflexion qui n'a pas pu entrer dans un ouvrage perdu de Montesquieu, intitulé *Religion*, suggère que la religion évolue avec la société. Après l'établissement de la philosophie à Rome, si on avait renversé le christianisme, on n'aurait pas pu rétablir la religion païenne (n° 1711). Le principe de la religion peut se corrompre comme celui du gouvernement et passer de la piété à la superstition (n° 1715). L'ignorance porte à la superstition, et celle-ci incite à éluder la religion (n° 1834). La chaleur du climat a amené en certaines régions de l'Amérique à permettre aux moines et aux prêtres une espèce de concubinage (n° 1810). Mais Montesquieu observe dans les *Pensées* comme dans *L'Esprit des lois* que, paradoxalement, le célibat a été retenu dans les climats du midi de l'Europe, où il est difficile à observer, mais a été rejeté dans les pays du Nord (n° 905).

Un intérêt essentiel dans les *Pensées*, comme dans *L'Esprit des lois*, est le rôle social de la religion: la puissance de l'Église, les richesses du clergé et l'influence de la religion sur la politique. Montesquieu décrit les abus, assemble des preuves, et présente des projets de réforme. Il critique avec insistance les ambitions politiques du clergé et déplore le pouvoir que les



ecclésiastiques ont exercé en France. Il répète à plusieurs reprises, dans les *Pensées* comme dans les *Romains* et dans le *Mémoire sur la Constitution [Unigenitus]* (1753), le principe qu'il faut exclure les gens d'Église du gouvernement, car « s'ils sont de bons religieux, ils entendent mal les affaires du siècle. S'ils entendent les affaires du siècle, ils sont mauvais religieux » (n<sup>os</sup> 430, 540). Pour les mêmes raisons, un prince ne doit pas mettre les affaires de l'État entre les mains de son confesseur, car ceux qui ont l'esprit du monde sont incapables de gouverner sa conscience et ceux qui ne l'ont pas sont incapables de gouverner son état (n<sup>o</sup> 1993). De même, le prince ne doit pas prendre pour confesseur une personne attachée à un corps particulier monastique, parce que celui-ci deviendrait trop puissant (n<sup>o</sup> 649). En France, tous les ecclésiastiques veulent être précepteurs du roi pour devenir premiers ministres (n<sup>o</sup> 807). Toute la série des puissants cardinaux est critiquée dans les *Pensées*: Richelieu, Retz, Mazarin, Fleury et Dubois (n<sup>os</sup> 742, 947, 795, 800, 1368, 1848). L'autorité du pape en France est une préoccupation constante dans les *Pensées*. Montesquieu interroge les historiens sur l'origine de cette autorité et fait remonter sa source à Charlemagne (n<sup>os</sup> 189, 190, 197). Il maintient que les libertés de l'Église gallicane, qui, promulguées en 1682, ôtaient au pape et aux ecclésiastiques la juridiction sur les magistrats et sur les rois, étaient parfaitement justifiées par le droit des gens et par le droit divin (n<sup>o</sup> 215). L'usurpation du pouvoir par le clergé est remarquée aussi en Espagne et au Portugal (n<sup>os</sup> 751, 940), et Montesquieu trouve surprenant que « dans l'Église catholique où l'on a défendu le mariage aux prêtres pour qu'ils ne se mêlent pas aux affaires séculaires, ils s'y mêlent plus qu'en Angleterre où le mariage leur est permis » (n<sup>o</sup> 649).

« Il est également très surprenant, observe Montesquieu, que les richesses des gens de l'Église aient commencé par le principe de la pauvreté » (n<sup>o</sup> 1077). Il voit les richesses du clergé comme une blessure qu'il faut guérir pour restaurer la santé économique de l'État. Tout le monde convient que les grandes richesses des ecclésiastiques sont un abus, mais elles se soutiennent par le préjugé que la religion défend d'y toucher. On peut imposer des impôts sur les biens de l'Église sans nuire à l'État, au lieu que si on charge trop le commerce ou les laboureurs, l'État est bouleversé. Ces richesses sont pernicieuses aussi aux ecclésiastiques, qu'elles rendent soumis au princes et aux magistrats. Elles sont contraires aux intérêts du pape parce qu'elles rendent les évêques indépendants. L'Église « gémit sous le poids de l'or » (n<sup>o</sup> 214). Le monachisme est un autre mal qui, en plus des richesses, soustrait à l'État un grand nombre de gens par le célibat et par l'oisiveté (n<sup>os</sup> 180, 181). Montesquieu trace un programme

pour réduire l'autorité du pape, les richesses du clergé et le nombre des gens qui les partagent. La réforme se ferait par une alliance des jansénistes avec le roi et avec le peuple. « On supprimera toutes les abbayes, couvents de moines, prieurés, chapelles, cathédrales et collégiales, et on ne gardera que les évêchés et cures, hôpitaux et universités. » Les bénéfices vacants seront supprimés par degrés, et leurs biens vendus au profit de l'État, permettant d'abolir certains impôts comme la gabelle. Il sera défendu de recevoir de nouveaux moines. Mais Montesquieu veut que cette révolution se fasse sans rien changer à la religion ni libérer les moines de leurs vœux (n° 273).

Plusieurs fragments offrent une exposition convaincante et complète du matérialisme et des arguments contre le dualisme (n<sup>os</sup> 1096, 798)<sup>4</sup>. Mais Montesquieu affirme aussi que l'on connaît l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme par le sentiment (n<sup>os</sup> 64, 1266, 1946), ce qui est conforme au postulat, dans *L'Esprit des lois* (I, 2), d'une loi naturelle qui imprime en nous l'idée d'un Créateur.

Si on se demande à partir des *Pensées* quelle fut la religion personnelle de Montesquieu, on n'y trouve pas d'indications de foi religieuse acceptée par la raison, mais plutôt des expressions d'un sentiment religieux qu'on pourrait considérer comme la religion de l'amour ou l'humanisme religieux. Son attitude s'exprime le mieux peut-être dans le passage suivant : « S'il n'est pas bien sûr qu'il n'y ait point de Dieu, si notre philosophie a pu nous laisser là-dessus quelque doute, il faut espérer qu'il y en a un » (n° 1266) ; et dans la réflexion célèbre où il contemple sa propre mort et consacre à Dieu son amour pour les hommes : « Dieu immortel ! le genre humain est votre plus digne ouvrage. L'aimer, c'est vous aimer, et, en finissant ma vie, je vous consacre cet amour » (n° 1805). Cette réflexion établit un lien, qui n'est pas isolé dans l'œuvre de Montesquieu, entre l'amour pour les hommes et l'amour pour la Divinité. Elle rappelle l'assertion du *Traité des devoirs* (1725) et d'une remarque précédente (n° 1266), que si Dieu est bienfaisant, il faut l'aimer. Elle fait écho à l'affirmation de la Préface de *L'Esprit des lois* : « C'est en instruisant les hommes qu'on peut pratiquer cette vertu générale qui comprend l'amour de tous. » Et elle est fidèle à la déclaration qu'Usbek avait déjà faite dans les *Lettres persanes* (lettre XLIV), que l'amour pour l'humanité est le moyen le plus sûr de plaire à Dieu qui aime le genre humain.

4. Voir l'étude de Denis de Casabianca dans le présent volume.

Les *Pensées* montrent l'étendue de l'érudition qui est à la base des idées sur la religion dans l'œuvre de Montesquieu et l'effort constant pour soumettre les pratiques et les croyances à la critique rationnelle. La place que les différentes remarques sur la religion trouvent dans l'organisation des *Pensées* reflète les rapports entre la religion et les autres aspects de la société.

Pauline KRA  
New York (USA)